

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

SÉANCE ORDINAIRE DU TROIS DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église, East Hereford, le troisième jour de décembre deux mille dix-huit, étant la douzième assemblée ordinaire de la cent soixantième session.

Étaient présents	Mmes	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1 Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4 Linda McDuff, conseillère poste 5
Étaient absents	---	Poste 2 – vacant
	M	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
	---	Poste 6 - vacant

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

18-12-223 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

18-12-224 Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 5 novembre 2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 5 novembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU de l’approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’il contient.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

RAPPORTS

Les représentants de chacun des comités ont déposés leur rapport

Mairesse – Marie-Ève Breton

Le souper des Fêtes de la MRC qui a eu lieu à East Hereford cette année, en collaboration avec Saint-venant-de-Paquette fut couronné de succès

Environnement

Rien à signaler

Culture (Nicole Bouchard)

Nicole Bouchard a assisté à une rencontre de la Table de concertation culturelle et à la séance du comité Bel-Environ

Développement local, régional et touristique

Rien à signaler.

Loisirs (Marie-Ève Breton)

Rien à signaler

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

L'activité en collaboration avec le centre d'actions bénévoles qui a eu lieu dans nos locaux afin de faire connaître la popote roulante au citoyens d'East Hereford a été très appréciée. De plus, le centre d'actions bénévoles a décidé de ne facturer aucun frais pour la tenue de l'activité.

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Réseau routier (Benoit Lavoie)

Rien à signaler – absent de la réunion

CORRESPONDANCE

18-12-225 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff,

IL EST RÉSOLU que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur:

- UPA : augmentation importante de la valeur des immeubles agricoles
- CITAM
- FQM : contribution des municipalités à la Sûreté du Québec;
- Infotech : modules dépôt direct et encaissement sipc
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des Élus
- CAB – repas de popote roulante gratuits

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

18-12-226 Rapport financier au 30 novembre 2018

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 30 novembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	589 350.72	17 689,47
Déboursé de novembre	73 276.31	0
Revenus de novembre	20 634.23	0
Chèques en circulation	2 809.10	0
Solde à la Caisse	536 708.64	17 689,47
Solde réel	533 899.54	17 689,47

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-227 Présentation des comptes au 1^{er} décembre 2018

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 1^{er} décembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponible.

COMPTES À PAYER

Ent. forest. bois extrême	Enlever arbres tombés réseau routier	561.90
Les Services EXP inc.	Travaux pont Narcisse Beloin - final	431.16
Cyber Core	Hébergement site internet	194.31
Eva Marchessault	Couronne pour bureau municipal	51.00
Ferme Mavincy	Politique accès à la propriété	1000.00
Catherine Fauteau	Politique familiale	300.00
Anick Gauthier	Politique familiale	200.00
Fannie Desmarais	Politique familiale	200.00
Marie-Pier Bureau	Politique familiale	200.00
Protekna	Labo pour rue de l'Église	215.00
Gérin Custeau Francoeur	Achat terrain – honoraires	694.88
Les Services EXP inc.	Travaux rue de l'Église lot 2	1 467.08
Grondin Excavation	Libération de la retenue Pont N-B	3 303.44
Foret Hereford inc	Donation entretien sentier pédestre	610.00
Bois Extrême	Émondage après tempêtes	413.65
Couillard Construction	Travaux rue de L'Église lot 2	79 470.80
Ent. Roger Lanctôt	Nettoyage d'automne	948.54

DÉLÉGATION (NOVEMBRE 2018)

Receveur General du Canada	Remises	1 035.75
Ministre du Revenu du Quebec	Remises	2 196.60
Desjardins	Frais bancaires mensuels	55,00
VISA Desjardins	Frais mensuels, poste, mutation, papier	469.56
Janik Branchaud	rémunération	2 247.20
Fallone Tremblay	rémunération	984.31
Aquatech	Services mensuels novembre	515.00
Hydro-Québec	Aqueduc	---

Hydro-Québec	Électricité bureau	253.98
Hydro-Québec	Électricité éclairage public	213.61
Hydro-Québec	Électricité joyeux aînés	129.12
Axion	Internet et téléphone décembre	185,11
Stanley-Dany Taylor	Cueillette déchets et comp. novembre	2 037,23
RIGDSC	Compost, redevance et enfouissement	Pas facturé
Nicole Bouchard	Conseillère	781.87
Anick-Nadia Gauthier	Conseillère	781.87
Benoit Lavoie	Conseiller	781.87
Linda McDuff	Conseillère	781.87
Isabelle Filion	Conseillère	781.87
Marie-Ève Breton	Mairesse	2 349.90
René Jubinville	Surveillant de voirie	1 365.75

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff,

IL EST RÉSOLU

1) que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019.

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h, aux dates suivantes :

7 janvier • 4 février • 4 mars • 1er avril • 6 mai •

3 juin • 8 juillet • 5 août • 9 septembre • 7 octobre •

4 novembre • 2 décembre •

2) qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-229 adoption du budget et de la tarification de la région intermunicipale des déchets solides de la Région de Coaticook

ATTENDU que la régie intermunicipale des déchets solides de la Région de Coaticook a adopté e budget de l'année 2019

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

1) que la municipalité d'East Hereford adopte le budget 2019 de la régie, au montant de 2 041 18\$

2) que la municipalité d'East Hereford adopte la tarification 2019 selon le tableau suivant :

	Tarifs 2019 \$/tonne		
	Membres	Clients	ICI
DÉCHETS	75,00\$	75,00\$	100,00\$
COMPOST	50,00\$	75,00\$	50,00\$
BOUES (BFS)	20,00\$	20,00\$	20,00\$
CRD	300,00\$	300,00\$	300,00\$
BARDEAUX	100,00\$	100,00\$	100,00\$
BOIS TRAITÉ	100,00\$	100,00\$	100,00\$

3) que la secrétaire trésorière transmette une copie de cette résolution à la régie intermunicipale des déchets solide de la Région de Coaticook

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-230 Accord d'accès municipal en faveur de TACTIC

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévaluées des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC pour le déploiement d'Internet haute vitesse ;

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC de Coaticook considèrent que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la région ;

ATTENDU que la population de la Municipalité d'East Hereford attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU qu'un projet «Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook» de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est également admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover ;

ATTENDU que, pour agir comme entreprise de distribution, TACTIC doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité ou tout autre lieu public convenu entre les parties ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, ch. 38) TACTIC doit obtenir l'approbation municipale pour construire des lignes de transmission sur une servitude ;

ATTENDU que la municipalité peut choisir d'accorder un droit d'accès non exclusif à TACTIC pour l'utilisation des servitudes, pour autant que cette utilisation n'entrave pas abusivement l'utilisation et la jouissance des lieux par le public, ni ne brime les droits ou privilèges accordés avant la date d'entrée en vigueur par la municipalité à un tiers quant à l'utilisation des servitudes ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité d'East Hereford prend en compte un projet d'accord d'accès municipal à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cet accord définit les modalités et conditions de l'entente entre les parties ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU d'accepter de conclure un accord d'accès municipal afin de permettre à TACTIC construire des lignes de transmission sur une servitude et d'autoriser Janik Branchaud, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité d'East Hereford cet accord tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-231 mandat à l'Union des Municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff,

IL EST RÉSOLU

- 1) que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;
- 2) que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

- 3) que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- 4) que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- 5) que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- 6) qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-232 Avis de motion

Madame la conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour objet la rémunération des élus sera présenté pour adoption.

18-12-233 Présentation et dépôt du projet de règlement 279-19 ayant pour objet la rémunération des élus de la municipalité d'East Hereford

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement ayant pour objet la rémunération des élus de la municipalité d'East Hereford. Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Linda McDuff et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-234 Avis de motion

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour objet la taxation et la tarification municipales 2019, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards sera présenté pour adoption.

18-12-235 Présentation et dépôt du projet de règlement 280-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs (rm460)

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs (RM460). Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-236 Surplus affecté au paiement d'un service de vidange des installations septiques

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a adhéré au programme régional de vidange des installations septiques instauré par la MRC de Coaticook, cette dernière ayant déclaré sa compétence à cet effet;

ATTENDU qu'il a été prévu que la vidange des installations sur le territoire de la municipalité aurait lieu en 2019;

ATTENDU que le coût prévu de chaque vidange serait d'environ 164.40\$ et que le conseil municipal a divisé le tarif sur deux années (2018 et 2019) afin de ne pas trop alourdir le fardeau fiscal des citoyens;

ATTENDU qu'un premier versement a été effectué en 2018 mais que les fonds ne seront pas utilisés dans la même année;

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff,

IL EST RÉSOLU

1) que le montant prélevé sur la taxation de 2018, au montant de 11 546,45\$, soit considéré comme un surplus affecté, lequel servira au paiement dû à la MRC de Coaticook en 2019 lors de la vidange des installations septiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-237 Appui aux Cercles des Fermières du Québec

ATTENDU que les cercles des fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

ATTENDU que les cercles des Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

ATTENDU que les Cercles des Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis, des milliers d'objets fabriqués par ses membres;

ATTENDU que les cercles des fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, MIRA qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

ATTENDU que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « tricots graffitis » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la route des « Tricots Graffitis », qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

ATTENDU que la municipalité d'East hereford est fière d'appuyer les Cercles des Fermières;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité d'East Hereford appui les Cercles des Fermières du Québec;
- 2) que cette résolution soit prise en compte relativement à toute demande pouvant être faite à la municipalité par les cercles des fermières du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-238 Service regroupé intermunicipal en ingénierie

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

ATTENDU qu'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

ATTENDU que la municipalité d'East Hereford a signalé par courriel le 19 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

ATTENDU que les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU que le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

ATTENDU qu'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

ATTENDU que les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

ATTENDU que la municipalité d'East Hereford est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU qu'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité d'East Hereford accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;
- 2) que la municipalité d'East Hereford acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie;
- 3) qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-239 Entente de développement culturel

ATTENDU que la MRC de Coaticook propose une activité en lien avec l'entente de développement culturel

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet culturel pour les aînés et que ce projet sera réalisé avec la participation du Service d'Animation Estival d'East Hereford

ATTENDU que la municipalité doit contribuer au projet pour cinquante pour cent et que le projet coûtera 250.00\$ à réaliser

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff,

Il est résolu

- 1) que la municipalité contribue au projet pour un montant de 125.00\$, lequel sera payable en 2019;
- 2) d'engager le crédit de 125.00\$ pour ce projet, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-240 campagne de paniers de Noel

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement du Centre d'Actions Bénévoles « le bonheur, ça se partage » en remettant un montant de 100.00\$ destinés aux paniers de Noel;
- 2) d'engager le crédit de 100.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-241 location du local des Joyeux Aînés

ATTENDU que le local des Joyeux Aînés est libre la majorité du temps et que la municipalité a reçu des demandes afin de louer ledit local lors d'évènements particulier tel un anniversaire, un baptême, une réunion d'un organisme;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'établir un tarif pour la location afin de pallier aux coûts d'entretien et d'électricité;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que la municipalité facture aux locataires selon les barèmes suivants :

- Pour les organismes sans but lucratif, aucun frais;
- Pour les particuliers résidant sur le territoire de la municipalité d'East hereford, 60\$ par jour de calendrier, peu importe le nombre d'heure;
- Pour les particuliers résidants à l'extérieur de la municipalité d'East Hereford, 100.00\$ par jour de calendrier, peu importe le nombre d'heure;
- Pour les entreprises, 100.00\$ par jour de calendrier, peu importe le nombre d'heure

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-242 Don Opération Nez rouge

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement d'Opération Nez Rouge pour un montant de 50.00\$.
- 2) d'engager le crédit de 50.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par la secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

18-12-243 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
